

Réunion sécheresse ICPE

Lille, le 1^{er} juillet 2020





Introduction

La gestion de la sécheresse dans le Nord

Cadre réglementaire pour la gestion de la situation de la sécheresse

Evolution de la sécheresse depuis 2017 dans le Nord

La situation actuelle

La gestion quantitative de l'eau

Prélèvements pour usages industriels :

Introduction

Grand cycle de l'eau :

- 2/3 du volume des précipitations repart dans l'atmosphère
- 1/3 ruisselle ou s'infiltré (pluies efficaces)

Rappel :

L'article L. 211-1 du code de l'environnement, dispose que « la gestion équilibrée doit permettre en priorité de satisfaire les exigences de la santé, de la salubrité publique, de la sécurité civile et de l'alimentation en eau potable de la population. »

Tout en respectant les exigences de la vie biologique du milieu récepteur et de la conservation et du libre écoulement des eaux et de la protection contre les inondations.



Comment est suivie la sécheresse ? 1/2

Le suivi quantitatif des milieux aquatiques se fait :

- par le suivi des nappes par le BRGM (réseau piézométrique)
- par le suivi du débit des cours d'eau par la DREAL (VCN3)
- par l'observation du fonctionnement des cours d'eau en tête de bassin par l'Office Français pour la Biodiversité (OFB) : réseau ONDE
- par les difficultés d'approvisionnement en eau potable par l'ARS



Comment est suivie la sécheresse ? 2/2

Suite à la sécheresse de 2017 et en complément des réseaux de suivi, la DDTM du Nord a mis en place une remontée régulière d'informations provenant :

- des principaux producteurs d'eau potable alimentant le Nord
- des Voies Navigables de France (VNF)

Ces données sont présentées en **comité technique** interdépartemental animé par la DREAL. Ce comité est en charge d'apprécier, d'un point de vue technique, le niveau de gravité de l'état de la ressource en eau en vue de formuler un avis et des propositions.

Au vu de toutes ces données, le comité technique peut être amené à proposer au préfet la prise éventuelle d'un arrêté.

Un comité départemental de l'eau à l'initiative du Préfet a également été créé en 2018.

Cadre réglementaire 1/2 :

- Les articles R 211-66 à R211-70 du code de l'Environnement.
- L'arrêté cadre relatif à la mise en place de principes communs de surveillance et de gestion des usages de l'eau en cas de sécheresse ou de pénurie d'eau sur le bassin Artois-Picardie du 25 juillet 2018 :

Il encadre par certaines dispositions majeures communes de gestion les arrêtés-cadres sécheresse départementaux sur la base des principes nationaux.

- L'arrêté-cadre interdépartemental du 2 mars 2012 relatif à la mise en place de principes communs de vigilance et de gestion des usages de l'eau en cas d'étiage sévère de la ressource ou de risques de pénurie liés aux épisodes de sécheresse dans les bassins versants des départements du Nord et du Pas-de-Calais (en cours de révision).



Cadre réglementaire 2/2 :

- La circulaire du 18 mai 2011 relative aux mesures exceptionnelles de limitation ou de suspension des usages en période de sécheresse
- L'instruction ministérielle du 23 juin 2020
- L'arrêté préfectoral réglementant les usages de l'eau en vue de la préservation de la ressource en eau dans le département du Nord
 - limité dans le temps,
 - inclus des mesures croissantes selon l'état de la ressource

4 niveaux « sécheresse » :

- **niveau de vigilance** (information et incitation des particuliers et des professionnels à économiser l'eau) ;
- **niveau d'alerte** (mesures limitées de restriction des usages d'eau potable non prioritaires (collectivités – particuliers notamment), des usages industriels, de l'usage agricole) ;
- **niveau d'alerte renforcée** (mesures croissantes de restriction des usages d'eau potable (collectivités – particuliers notamment), des usages industriels, de l'usage agricole) ;
- **niveau de crise** (arrêt des prélèvements non prioritaires y compris des prélèvements à des fins agricoles, seuls les prélèvements en relation avec la santé, la sécurité civile, l'eau potable ou encore la salubrité étant autorisés).

Un niveau de vigilance renforcée sera ajouté dans le nouvel arrêté cadre départemental.

Evolution des arrêtés préfectoraux depuis le 9 avril 2019

Evolution de l'Arrêté Sécheresse dans le Département du Nord du 9 avril 2019 au 31 juillet 2020

Bassins Versants	AP Sécheresse du 09/04/2019	AP Sécheresse du 04/06/2019	AP Sécheresse du 27/06/2019	AP Sécheresse du 19/07/2019	AP Sécheresse du 25/07/2019	AP Sécheresse du 02/08/2019	AP Sécheresse du 25/09/2019	AP Sécheresse du 30/12/2019	AP Sécheresse du 17/01/2020	Situation le 15/04/2020	AP Sécheresse du 29/05/2020	AP Sécheresse du 16/06/2020
Yser	ALERTE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	Aucun	VIGILANCE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse
Audomarois et Delta de l'Aa	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	Aucun	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse
Lys	ALERTE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	Aucun	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse					
Marque Deûle	ALERTE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	Aucun	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse					
Scarpe Aval	ALERTE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	Aucun	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse				
Scarpe Amont, Sensée et Escaut	ALERTE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	Aucun	VIGILANCE Sécheresse	ALERTE Sécheresse
Sambre	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	ALERTE Sécheresse	ALERTE Renforcée Sécheresse	ALERTE Sécheresse	VIGILANCE Sécheresse	Aucun	VIGILANCE Sécheresse	ALERTE Sécheresse



Evolution de la sécheresse dans le Nord:

Trois sécheresses consécutives en 2017, 2018 et 2019

2017 : la pluviométrie hivernale 2016-2017 déficitaire a empêché une recharge suffisante des nappes. Ce déficit pluviométrique s'est globalement poursuivi jusqu'à octobre 2017 inclus.

2018 : Malgré les pluies conséquentes des mois de novembre 2017 à janvier 2018, la recharge hivernale est restée de moindre importance que les années précédentes.

2019 : Une 3ème année consécutive de déficit pluviométrique d'environ 18 % avec un été 2019 classé au 3ème rang des étés les plus chauds.

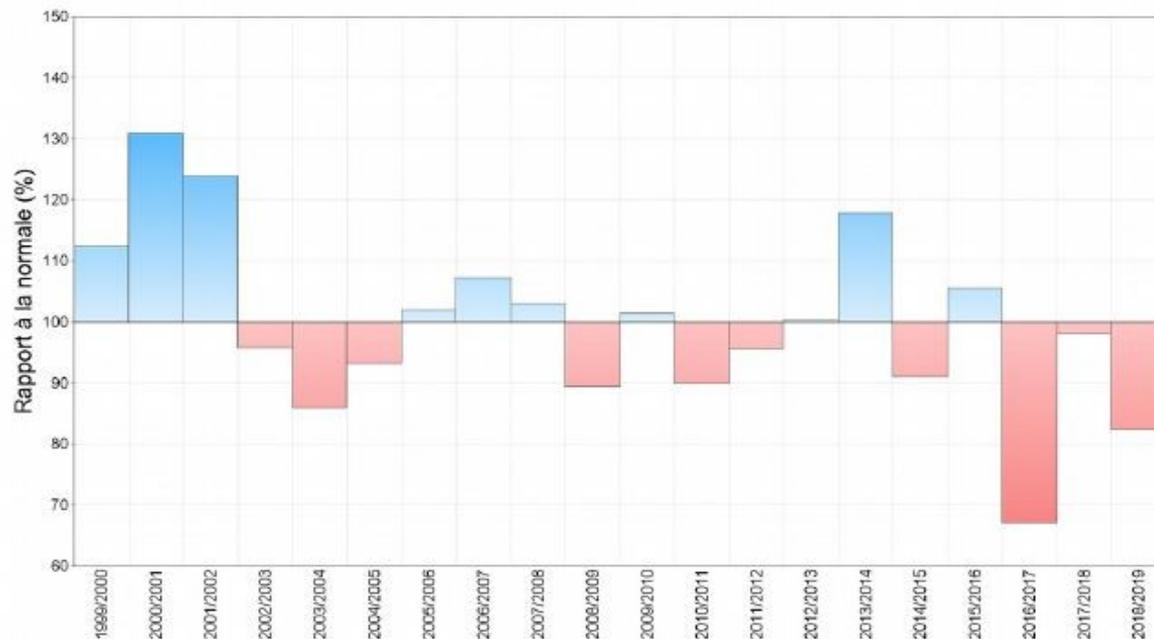
Des nappes souterraines en tension et le réseau des eaux superficielles en souffrance avec de nombreux petits cours d'eau en assec ou sans écoulement visible.

Des secteurs plus touchés que d'autres : les bassins de l'Yser, de la Scarpe Amont, Sensée, Escaut et de la Scarpe Aval.

Rapport à la normale de référence 1981-2010 des cumuls de précipitations agrégées sur l'année hydrologique

Nord

Année hydrologique 2000 à 2019



□ Rapport à la normale sur l'année hydrologique

La sécheresse dans le Nord



Images : Voix du Nord



Tourbière de Vred à sec (dès juillet 2017 et dès juin 2018) : phénomène qui n'était jamais arrivé au cours de ces 20 dernières années.



RNR de la Tourbière de Vred, à gauche en août 2018 et à droite en octobre 2012 (Sources : W. Cheyrezy et J. Masquelier)

Piézomètres de référence

Abandon de Guines

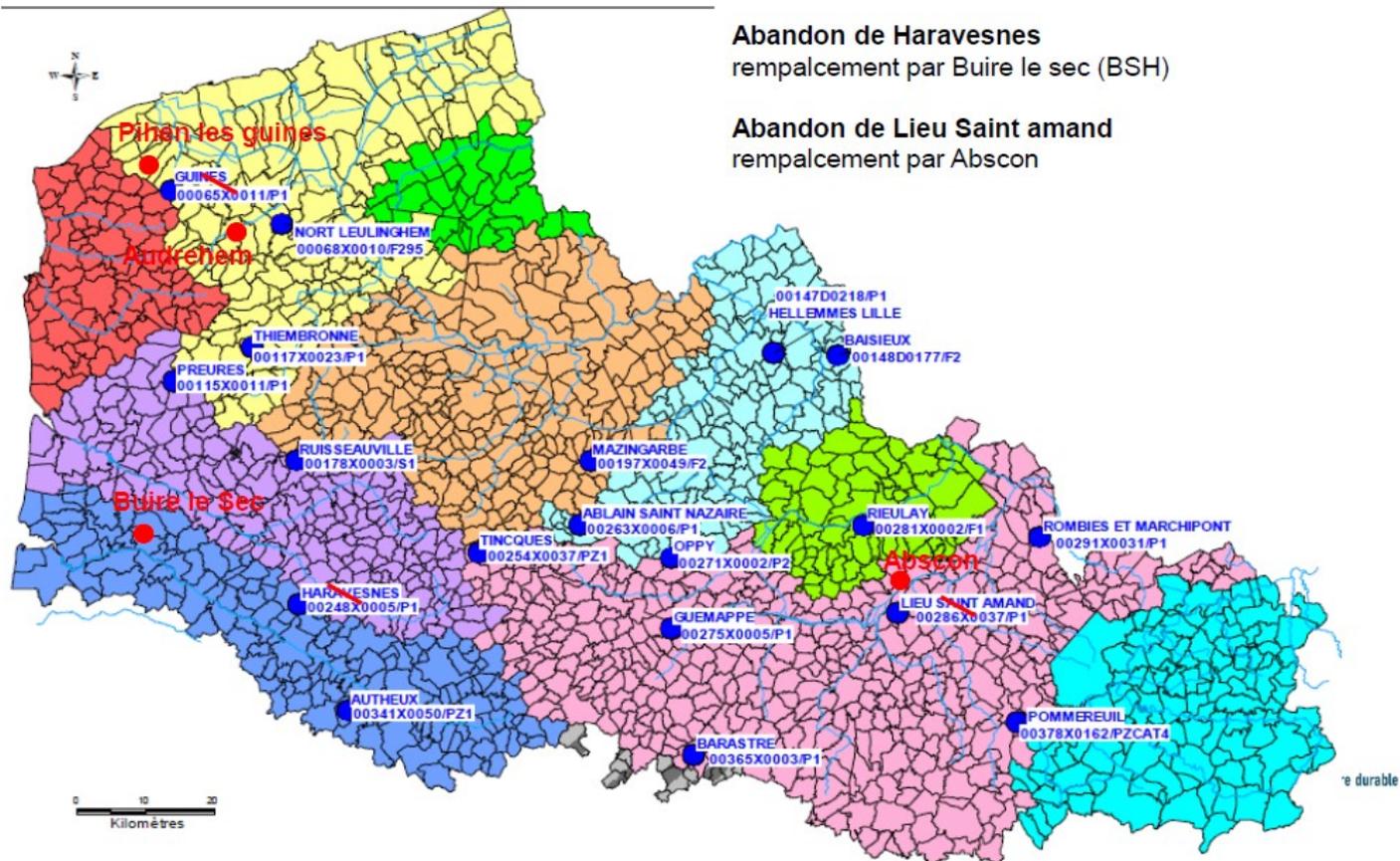
remplacement par Audrehem (BSH) et Pihen-les-Guines

Abandon de Haravesnes

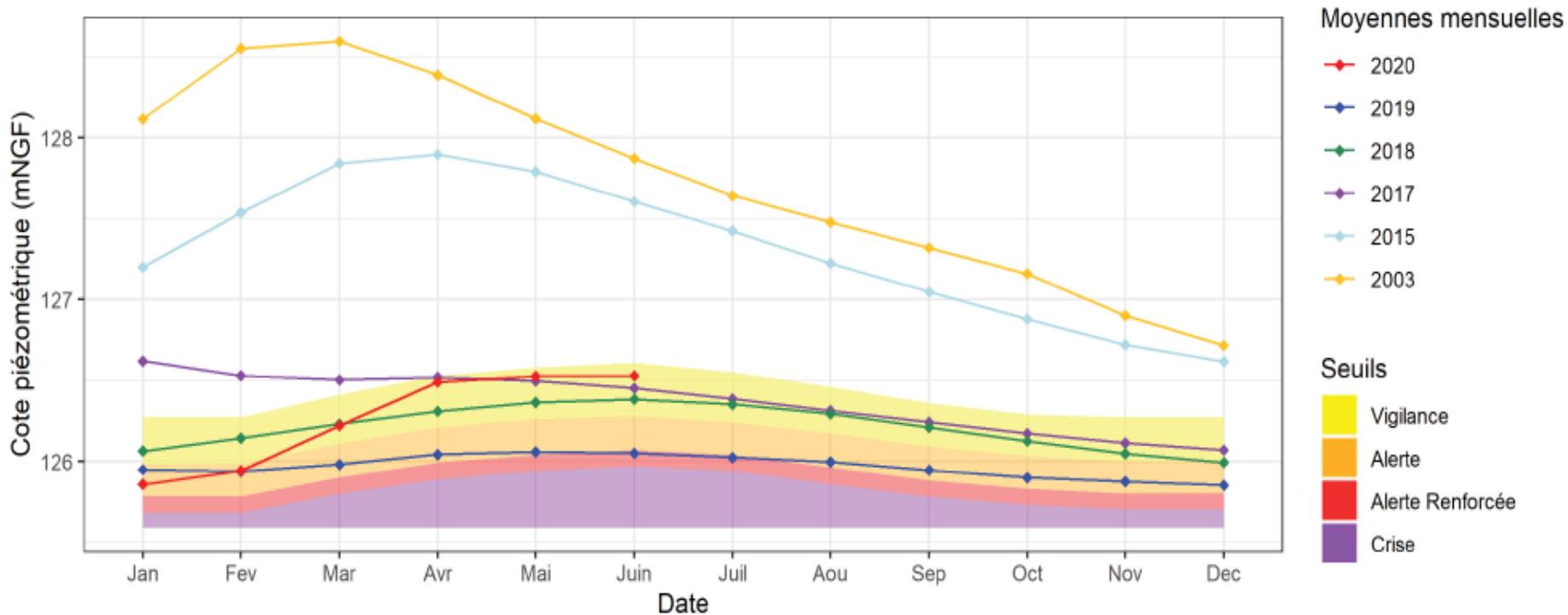
remplacement par Buire le sec (BSH)

Abandon de Lieu Saint amand

remplacement par Abscon



Un exemple de piézomètre de référence sécheresse :
POMMEREUIL / 00378X0162/PZCAT4
Escaut, Craie





Et 2020....

Une situation en début d'année 2020 moins tendue qu'en 2019, avec un excédant pluviométrique moyen de 20% sur l'ensemble du territoire entre septembre 2019 et mars 2020.

Une recharge des nappes souterraines sur l'hiver 2019-2020 globalement plus satisfaisante que les deux années précédentes mais des secteurs qui restent fragiles (Lille, Valenciennes et dans une moindre mesure Cambrai)

Une météo exceptionnelle semblable à celle de 2011 dès la mi-mars et la détérioration importante des débits de certains cours d'eau dès la fin du mois de mai.

Un assèchement des sols très précoce et un été qui s'annonce plus chaud que la moyenne.

Situation hydrologique dans le Nord début juin :

Des débits de cours d'eau fragilisés

Basin Versant	Rivière	Station référence	Dpt	Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		
				1-15	15-30	1-15	1-29	1-15	15-31	1-15	15-30	1-15	15-31	
N O R D	Sambre	Helpe Mineure	Etroeungt	59	1,32	1,01	2,68	3,34	3,87	0,668	0,46	0,358	0,326	0,31
		Solre	Ferrière	59	0,858	0,703	2,04	1,98	3,25	0,818	0,72	0,618	0,389	0,315
	Scarpe amont, Sensée et Escaut	Ecaillon	Thiant	59	1,03	0,98	1,25	1,36	1,82	1,08	0,847	0,728	0,652	0,577
	Scarpe aval	Courant de Coutiches	Flines-lez-Râches	59	0,34	0,242	0,675	0,583	0,912	0,172	0,1	0,051	0,05	0,034
	Marque-Deule	Marque	Pont-à-Marcq	59	Des travaux ont eut lieu sur la station de F									
	Yser	Yser	Bambecque	59	2,06	2,11	2,47	3,23	4,65	0,363	0,164	0,119	0,048	0,047

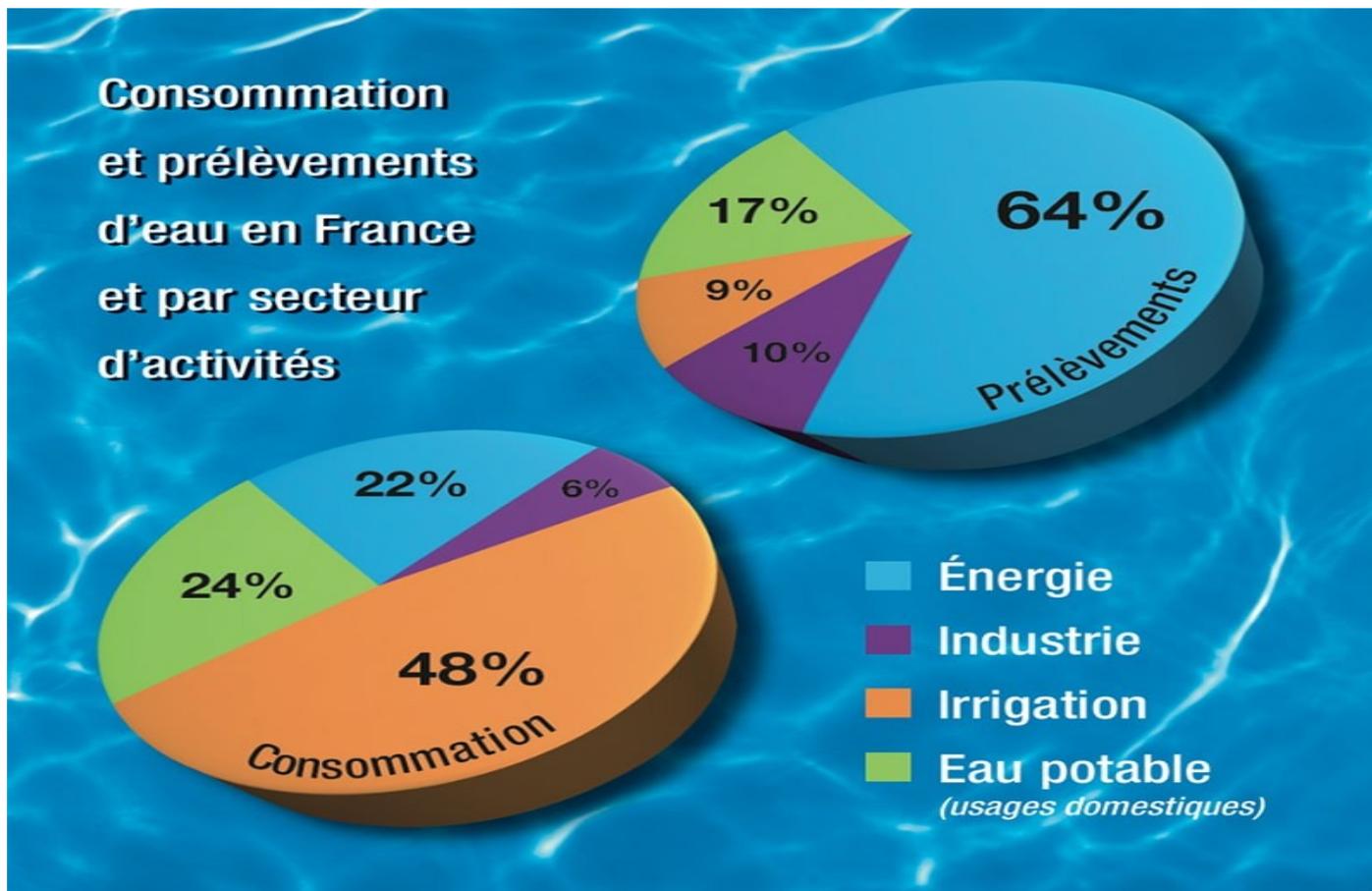
Une quatrième année de sécheresse de longue durée semble très probable.

Il est donc nécessaire de prendre des mesures de restriction afin d'anticiper une situation susceptible de se dégrader.

Des efforts sont demandés à tous les usagers : agriculteurs, collectivités, particuliers, artisans, industriels...

Plusieurs groupes de travail sont déjà en cours avec la chambre d'agriculture, la fédération de chasse, de pêche, le SDIS





Sources : Agences de l'eau / SOeS 2012 (données prélèvements) Rapport annuel 2010 du Conseil d'État (données consommations) Illustration : Centre d'information sur l'eau

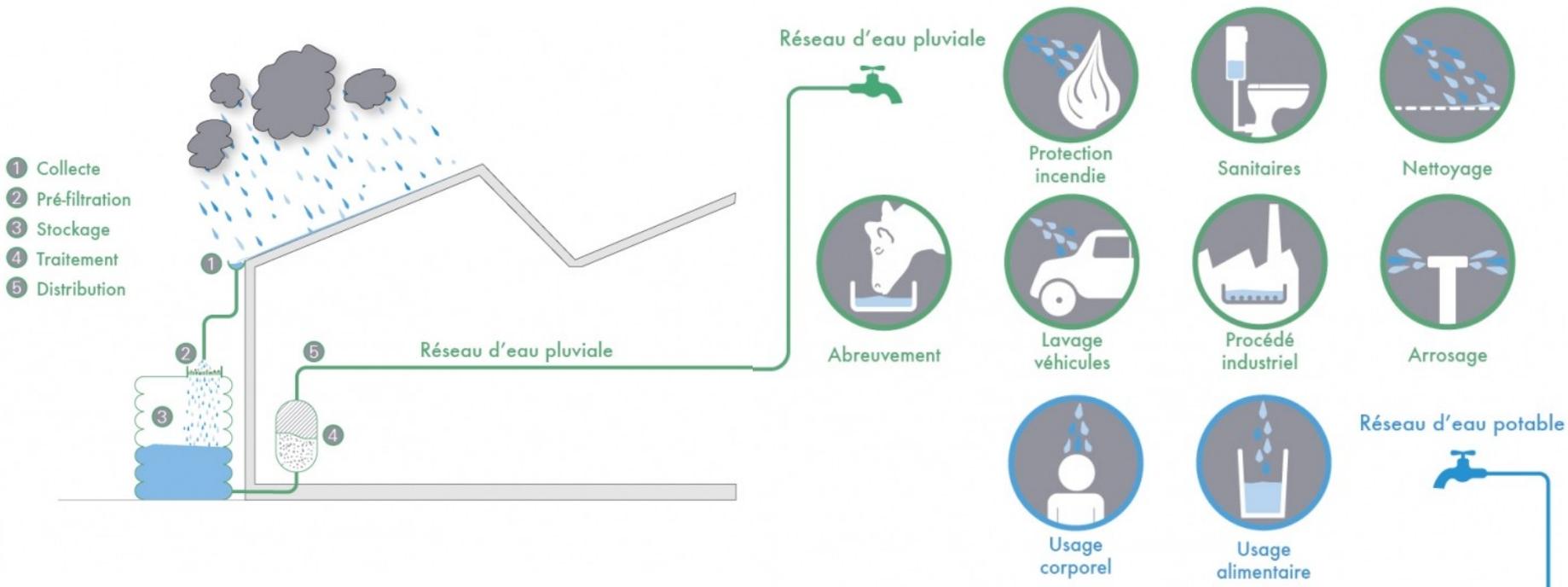


Usages industriels : les attentes de l'État

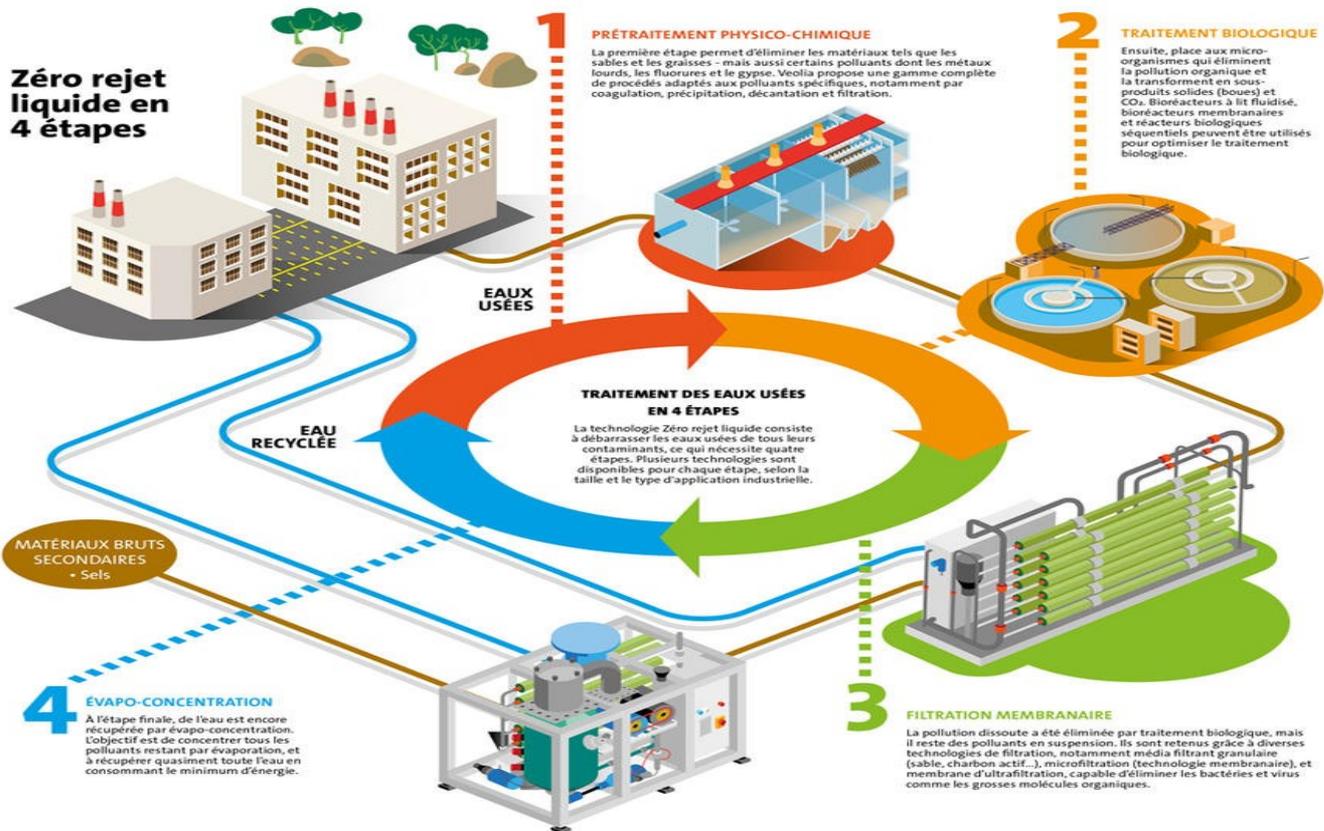
- 1) Un Plan de réduction structurelle des prélèvements dans le milieu
- 2) la mise en place d'un « plan d'actions sécheresse »

Quelques exemples d'économie d'eau

La récupération des eaux pluviales pour plusieurs usages



La réutilisation des eaux usées :





Merci pour votre attention